

Nous sommes en faveur de la mesure visant à étendre l'enregistrement d'armes à autorisation restreinte, telles que pistolets, fusils automatiques, carabines au canon scié et Saturday night specials; nous sommes aussi pour la mise à l'épreuve, car elle vise à protéger la vie, mais on doit autoriser la possession d'armes chez les gens dont l'occupation en dépend légitimement, ceux qui tirent dans des cibles autorisées et les collectionneurs authentiques. Je suis entièrement d'accord qu'il faut faire enregistrer le plus grand nombre d'armes à feu, car le député de New Westminster (M. Leggart) a fait très justement remarquer hier qu'au Canada 10 p. 100 seulement des meurtres sont commis avec des armes enregistrées, tandis qu'aux États-Unis, où l'on n'enregistre pas les armes à feu, ce chiffre s'élève à 50 p. 100.

J'espère que la période d'étalement de trois ans pour les permis, les programmes d'éducation et de recherches pourront être mis sur pied afin que tous les Canadiens soient pleinement au courant du problème.

Quand j'ai entendu certains députés parler de procédures lourdes et bureaucratiques que l'on risque d'adopter pour délivrer des permis de possession d'arme, j'ai tendance à croire qu'ils oublient que le premier objectif de la loi est d'empêcher la libre circulation des armes et de rendre conscient le public de ses responsabilités à l'égard des armes à feu. J'espère que les dispositions relatives aux permis prévoient un test de compétence, car, à toutes les saisons de chasse, il y a des accidents mortels stupides simplement parce que les gens ne savent pas manipuler une arme à feu. C'est vrai non seulement pour la chasse, mais également pour des morts accidentelles qui arrivent dans les maisons.

Il me semble que le ministre de la Justice et le comité devraient étudier ce qui a été fait en Angleterre où l'on applique des règles très strictes pour les permis et l'enregistrement, car ici au Canada, il y a une grosse différence entre les citoyens qui possèdent des armes et les gens des campagnes qui en possèdent aussi. Je crois qu'en Angleterre les gens qui ont des armes vivent dans des villes et font partie de clubs où ils laissent leurs armes. Ils n'ont pas le droit de les emporter chez eux et de les ranger dans les placards ou à d'autres endroits, ce qui augmente les risques d'accidents. Je pense qu'il faudrait étudier la chose et l'essayer à notre tour. Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est dix heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'IMMIGRATION—LA QUESTION DE LA PARTICIPATION DE L'OLP À LA CONFÉRENCE HABITAT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) a déclaré à la Chambre, le 18 novembre 1975, que

L'ajournement

les membres de l'Organisation de libération de la Palestine, je cite:

● (2200)

... qui ne sont pas personnellement reconnus comme des terroristes. Ils en ont besoin. Les permis sont accordés lorsque les personnes en cause sont invitées par un organisme canadien de bonne réputation et à la condition que la visite de ces personnes soit de courte durée et pour une période bien précise.

En d'autres termes, la politique du gouvernement, exposée par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) le 18 novembre dernier, est la suivante: on refuse de délivrer un permis du ministre ou d'admettre au Canada, pour quelque raison que ce soit, les membres de l'OLP qui sont reconnus comme des terroristes.

Cependant, le 22 décembre 1975, le Canada a conclu avec les Nations Unies une entente sur les dispositions concernant la conférence Habitat, Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui doit avoir lieu à Vancouver l'été prochain. L'article II de l'entente stipule que la «participation doit être ouverte aux pays suivants, sur invitation ou désignation du Secrétaire général». Suit une liste qui comporte non seulement l'article II(A) «Représentants d'États», mais également l'article II(E) «Observateurs d'organisations et de mouvements nationaux de libération autorisés à participer à la conférence». Ces derniers comprendraient l'OLP.

L'article XVII de l'entente stipule:

Tous les participants mentionnés à l'article II ci-dessus et toutes les autres personnes exerçant des fonctions ayant trait à la conférence, qui ne sont pas des ressortissants canadiens, se verront accorder un visa et, au besoin, permis d'entrée à titre gracieux et le plus rapidement possible, pour permettre aux intéressés de participer à la conférence sans problèmes.

Dans cette entente, il n'est nulle part précisé que le Canada se réserve le droit d'exclure toute personne mentionnée à l'article II(E), même s'il s'agit de terroristes reconnus qui sont donc incontestablement interdits de séjour au Canada aux termes de la loi sur l'immigration et de la politique gouvernementale régissant son application.

Et le bill C-85, que la Chambre a approuvé il y a quelques semaines? Il donne au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration le pouvoir de refuser des visiteurs dans le pays sans procéder au préalable aux formalités officielles d'expulsion et sans donner les raisons de cette expulsion. Le bill s'applique jusqu'en décembre prochain. Mais il stipule que le ministre «peut» user de ce pouvoir. Il n'est pas tenu de le faire, c'est laissé à sa discrétion.

Il est bien évident que le ministre ne pourra exercer ses pouvoirs discrétionnaires que sous réserve de l'engagement pris par le gouvernement aux Nations Unies, le 22 décembre dernier, lorsqu'il a signé l'accord selon lequel la conférence Habitat se tiendra au Canada. A cause de la façon dont cet accord est rédigé, le gouvernement s'est engagé à accueillir au Canada même les personnes que le gouvernement considère comme des terroristes si elles participent à la conférence ou si le secrétaire général des Nations Unies les désigne pour y assister. Le texte de l'accord semble entrer en contradiction avec la réponse que m'a fournie le leader du gouvernement à la Chambre le 1^{er} mars à titre de premier ministre suppléant. Voici ce qu'il avait déclaré: